DEL/2023/UR/152
CESSION DE LA PARCELLE AI 4697 - 2 RUE SANTOS DUMONT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AI 4697, située au 2 rue Santos Dumont d'une contenance de 154m².

Il rappelle que cette parcelle fut acquise par la ville à la Métropole Européenne de Lille le 4 novembre 2015 et était mise à disposition du PACT pour une locataire. À ce jour, la maison n'est plus occupée et est entretenue par la commune.

Afin de pouvoir mettre en vente ce bien, faisant partie du patrimoine privé de la commune, il convient d'obtenir une évaluation par les services des Domaines.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la Charte de L'Evaluation du Domaine réalisée par la Direction des Finances Publiques en partenariat avec l'Association des Maires de France et notifiée à l'ensemble des Maires des communes françaises le 26 décembre 2016 par le secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes Public, la cession d'un immeuble par les communes de plus de 2000 habitants dès le 1er euro ou en cas de cession gratuite entre dans le champ de la consultation obligatoire des services du Domaine.

Monsieur le Maire, afin d'entériner la cession de la parcelle susmentionnée, invite le Conseil Municipal à délibérer

Vu l'avis des domaines en date du 5 décembre 2023 fixant la valeur de l'immeuble à 178.000 €,

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle AI 4697 sise 2 rue Santos Dumont, les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.
- De mandater l'étude de Maitre DUCHANGE et associés à Roubaix
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,